

juin 2023

Journal municipal de

Rougemont

Volume 27
Numéro 6

Crédit photo Onil Fillion

UN RETOUR À LA NORMALE...VRAIMENT?

Après plus de 3 ans, la pandémie est maintenant derrière nous et la situation semble revenir à la normale. La COVID est encore présente, mais elle est sous contrôle. On pourrait croire que la vie est de retour à la normale. Mais la normalité d'aujourd'hui est bien différente de celle d'hier. Pensons à la flambée des prix à tous les niveaux, aux impacts des changements climatiques qui font les manchettes quotidiennement et qui nous affectent directement, à la guerre en Ukraine et ses impacts dans le monde, etc.. Mais quel est le lien avec le monde municipal? Le monde municipal rassemble tous les citoyens de notre municipalité qui ont à faire face à cette nouvelle réalité à tous les jours. Pensons aux gels qu'ont subi les producteurs de fruits au mois de mai, à la sécheresse actuelle et ses conséquences sur les risques de feux et sur les récoltes. L'air que nous respirons aujourd'hui est remplie de particules provenant des feux de forêt qui ravagent des milliers d'hectares plus au nord. Mais que faire autre que subir ces effets?

Il se fait tard pour prévenir les changements climatiques. Il fallait commencer à y penser avant. Mais on peut encore agir pour prévenir la détérioration de la situation à long terme en réduisant nos émissions de GES et réagir pour s'adapter à leurs impacts à court terme.

Au niveau municipal, une politique environnementale est en développement au Conseil Consultatif en Environnement incluant des actions pratiques additionnelles à mettre en place prochainement. Par exemple, une aide à l'achat des contenants de récupération de l'eau de pluie sera disponible bientôt. D'autres actions suivront d'ici la fin de l'année.

Aussi, avant de terminer, deux mots sur la saga autour des coûts d'utilisation de l'aréna de Marieville. Le résultat de la décision rapide de la part des propriétaires de l'aréna d'augmenter drastiquement les coûts aux utilisateurs est que malheureusement ces coûts pour les utilisateurs de Rougemont (et de la majorité des autres municipalités environnantes) augmenteront beaucoup pour 2023 malgré l'effort supplémentaire (\$300 au lieu de \$250) fait par notre municipalité. Je compte obtenir le support de la MRC pour rechercher des alternatives de financement pour les années à venir, mais il est trop tard pour obtenir de tels résultats en 2023. Il est de l'avis de notre conseil que ce n'est pas qu'aux municipalités d'aider à financer ces augmentations de coûts; d'autres niveaux de gouvernement doivent aussi faire leur part. Enfin, en ce début de période estivale, soyez prudents. Les noyades et les accidents de motos sont en hausse importante en ce début d'été.

Guy Adam, maire

Conseil municipal



Guy Adam, maire



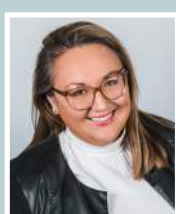
District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert

Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
responsable des communications
Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Travaux publics
Jean-François Bienvenue
voirie@rougemont.ca
poste 225
Jonathan Dalpé, journalier

Services techniques, urbanisme
et environnement
Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Gestion des eaux **Thomas Gagné**
aqueduc@rougemont.ca |
450-502-0671

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Responsable bibliothèque
Marie-Eve Dubuc
biblio@rougemont.ca
450-469-3213



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270 La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville
450.469.3790
info@rougemont.ca
www.rougemont.ca
Lundi au jeudi
8h30 à 12h
et 13h à 16h30
Vendredi 8h30 à midi



Bibliothèque Guy-Frégeau

839 rue principale
Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30
Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Caserne 53,

63 chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999

Édifices municipaux





SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 3 juillet 2023 à 20h à la Mairie, 61 chemin Marieville

Païement des taxes municipales

2^{ème} versement 15 juin

Modes de païement du compte de taxes

VIREMENT BANCAIRE

Avec votre institution financière
(si celle-ci le permet)

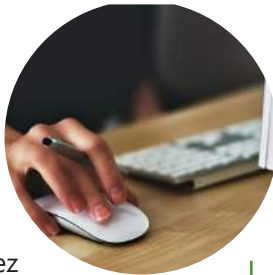
En ligne, au comptoir ou au guichet. Si vous effectuez votre païement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricule débutant par un F suivi de 16 chiffres.

Par la poste ou dans la boîte aux lettres à la Mairie

Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Rougemont, 61 ch. Marieville Rougemont J0L 1M0

À la Mairie

Vous pouvez effectuer vos païements au comptoir, durant les heures d'ouverture : Lundi au jeudi: de 8h30 à 12h et 13h à 16h30 et le vendredi: de 8h30 à 12h. Prenez note que la municipalité n'accepte pas le païement par carte de crédit.



ARROSAGE

L'eau potable est un enjeu important, afin de protéger cette ressource, il est important de respecter la réglementation

Périodes d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes ou autres végétaux et pour relever le niveau d'eau des piscines **est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, sauf entre 19h00 et 22h00 les jours suivants:**

- a) les mardis, jeudis et samedis pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est **un nombre pair;**
- b) les dimanches, mercredis et vendredis pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est **un nombre impair.**

Le lundi, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins énumérées au premier alinéa **est prohibée en tout temps.**



ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ

DE ROUGEMONT

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30

Jeux de billard

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

Jeux de cartes

Mardi et jeudi de 19h à 21h



Pétanque extérieure

Les activités ont lieu au
11 ch. Marieville
Pour informations,
Bernardin Brodeur,
prés. 450-469-1346

Bienvenue à tous les membres

Bureau municipal FERMÉ

En raison de la Fête nationale du Québec, le bureau sera fermé le jeudi 22 juin à partir de midi.

De retour le lundi 26 juin.

Bonne St-Jean-Baptiste à tous!



INFOS DEMANDE DE PERMIS

Vous penser rénover cet été? Sachez qu'un permis est nécessaire pour la majorité des travaux à effectuer.

Lorsque vous désirez obtenir un permis vous devez tout d'abord remplir le formulaire de demande de permis. Celui-ci se trouve sur notre site internet www.rougemont.ca, sous l'onglet *Formulaires* de notre page d'accueil.

Lorsque complété, vous pouvez le faire parvenir à monsieur Stéphane Bibeault, responsable en urbanisme, à urbanisme@rougemont.ca.



Prenez note que le permis n'est pas émis automatiquement lorsque vous présentez une demande. Certaines vérifications doivent être effectuées, c'est pourquoi il est important de faire une demande de permis d'avance et d'attendre que celui-ci vous soit octroyé avant de débuter les travaux. D'ailleurs la saison estivale amène une forte demande. **Prévoyez un délai de trois semaines pour l'obtention d'un permis.***

** Selon le type de demande, ce délai peut atteindre sept semaines.*

**Responsable en urbanisme, monsieur Stéphane Bibeault,
au 450-469-3790 poste 233 urbanisme@rougemont.ca**

Le CAMP DE JOUR débute le 26 juin 2023. Si vous avez des questions, consultez le site internet de la municipalité ou contactez-moi à loisirs@rougemont.ca ou au 450-469-3790 #224. Toute l'équipe du camp a très hâte de vous rencontrer! À bientôt!



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 9 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 tel que soumis.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 5 juin 2023 au montant de 301 794.21 \$;
 - La liste des comptes du budget des activités financières au 5 juin 2023 pour un montant total de 446 744.70\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
 - Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 23 avril au 27 mai 2023 au montant de 59 848.06\$.
 - Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.
- Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 188 000 \$ (règlement 2007-085)

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rougemont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 188 000 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2007 085	188 000 \$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu
• QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juin 2023;
 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la greffière trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :
- | | | | | | |
|-------|-----------|----------------|-----------|-------------------|-----------|
| 2024. | 34 100 \$ | 2025. | 35 700 \$ | 2026. | 37 500 \$ |
| 2027. | 39 400 \$ | 2028. | 41 300 \$ | (à payer en 2028) | |
| 2028. | 0 \$ | (à renouveler) | | | |

Emprunt par appel d'offre public – résultats et acceptation pour l'émission de billets – refinancement règlements d'emprunt 2007-085

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture : 5 juin 2023 Nombre de soumissions : 2
Heure d'ouverture : 10 h Échéance moyenne : 3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec Date
d'émission : 12 juin 2023 Montant : 188 000 \$
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2023, au montant de 188 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission

désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 100 \$	5,25000 % 2024	35 700 \$	5,00000 % 2025
37 500 \$	4,75000 % 2026	39 400 \$	4,75000 % 2027
41 300 \$	4,70000 % 2028	Prix : 98,63200	Coût réel : 5,28869 %

2. CAISSE DESJARDINS DE ROUVILLE

34 100 \$	5,43000 % 2024	35 700 \$	5,43000 % 2025
37 500 \$	5,43000 % 2026	39 400 \$	5,43000 % 2027
41 300 \$	5,43000 % 2028	Prix : 100,00000	Coût réel : 5,43000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Rougemont accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2023 au montant de 188 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007 085. Ces billets sont émis au prix de 98,63200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

PÉRIODE DE QUESTION**Fondation Mira – Demande d'autorisation de passage**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira adresse au conseil municipal une demande pour obtenir l'autorisation de passage pour la tenue d'un événement cycliste qui traversera le territoire de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont retenu la date du vendredi 18 août 2023, de 10H à 17h;
CONSIDÉRANT QUE la Fondation Mira qui a pour objectif de fournir des chiens spécialement formés et développés pour répondre aux besoins des personnes touchées par un ou plusieurs handicaps visuels ou moteurs, ainsi qu'aux enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme et ce, tout à fait gratuitement;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser le passage de l'événement cycliste, organisé par la Fondation Mira, dans la municipalité. La présente résolution est conditionnelle à ce que l'organisme obtienne l'autorisation du Ministère des Transports du Québec.

Madame Marie-Danielle Trudel se retire des discussions et s'abstiendra de voter sur le point qui va suivre.

Comité de loisirs du Camping Terrasse Rougemont – Demande de de participation financière – Feux d'artifice pour la fête nationale

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs du Camping Terrasse Rougemont adresse au conseil municipal une demande de participation financière pour la soirée de la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE le Camping Terrasse Rougemont accueille les citoyens de Rougemont gratuitement à partir de 20h pour participer aux activités de soirée;
CONSIDÉRANT QUE il n'y a aucune festivité organisée par la municipalité pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de verser un montant de 1000\$ au comité des loisirs du Camping Terrasse Rougemont pour les activités de la Fête Nationale le 24 juin 2023 et d'en faire la publicité, en autant que les résidents de Rougemont puissent accéder sans frais au site le 24 juin et que le Camping Terrasse Rougemont fasse mention, par affichage, que la municipalité de Rougemont est commanditaire de l'événement.

Vote pour : 5 (Mme Trudel s'étant abstenue) Vote contre :

Société de recherche sur le cancer – demande d'utilisation de terrain

CONSIDÉRANT QUE le club d'âge d'or de Rougemont, en collaboration avec la Société de recherche sur le cancer adresse au conseil municipal une demande d'utilisation du terrain du 11 chemin de Marieville le 12 août prochain pour tenir une épluchette de blé d'inde;
CONSIDÉRANT QUE le 11 chemin de Marieville est déjà loué lors le 12 août pour un autre événement;
CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à l'utilisation du terrain pour des fins récréatives, soit la pétanque, la babette, le jeu de fers et de rondelles;
CONSIDÉRANT QUE le club d'âge d'or utilise déjà le terrain pour certaines activités et qu'ils ont déjà les accès pour permettre aux participants d'utiliser les toilettes;
CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés par cette activité seront versés à la Société de recherche sur le cancer;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'autoriser la tenue de l'épluchette de blé d'inde sur le terrain du



Tourisme Rougemont – Demande d'utilisation du site l'ancienne caisse durant les Week-ends Gourmands
Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoption du second projet de règlement no. 2023-353 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2021-309 permettant les résidences bi et tri familiales dans la zone 201;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite retirer la disposition des résidences bi et tri familiales dans la zone 201 afin d'éviter la démolition d'immeubles unifamiliaux a profit d'immeubles bi et tri familiales dans la zone 201;
CONSIDÉRANT QUE s'il y a lieu, les immeubles bi et tri familiales existants dans la zone 201 bénéficieront d'un droit acquis;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 1er mai 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés a été tenue le 5 juin 2023;
CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement projet de règlement no. 2023-353 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Monsieur Pierre Dion se retire des discussions et s'abstiendra de voter sur les deux points qui vont suivre.

Avis de motion du règlement no. 2023-354 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 615 et modifier les dispositions concernant le stationnement pour certains usages

Madame Isabelle Robert, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2023-354 modifiant le règlement de zonage 2018- modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 615 et modifier les dispositions concernant le stationnement pour certains usages, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.
En vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le projet de règlement 2023-354 sera adopté par résolution (voir point suivant). Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Adoption du premier projet de règlement 2023-354 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 615 et modifier les dispositions concernant le stationnement pour certains usages

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
CONSIDÉRANT QU' une demande de modification de la réglementation a été déposée afin d'ajouter l'usage Service d'aménagement paysager et de déneigement (6344) dans la zone 615;
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier les dispositions relatives aux normes de stationnement applicables à l'usage minientrepôts afin de réduire le nombre de cases de stationnement requis;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés;
CONSIDÉRANT QU' un avis de motion dûment donné le 5 juin 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté en vertu de l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le même jour;
CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'adopter le règlement projet de règlement no. 2023-354 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 615 et modifier les dispositions concernant le stationnement pour certains usages, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
Vote pour : 5 (M. Dion s'étant abstenu.) Vote contre :

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2023-355 relativement au programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie
Madame Marielle Farley, conseillère, donne l'avis de motion relativement au règlement 2023-355 relativement au programme de subvention pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie, lequel sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

Décompte progressif no. 2 - Remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Rénovation Alexandre Léveillé inc. a déposé une demande de paiement pour le décompte progressif no. 1 pour le projet de remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville;
CONSIDÉRANT QUE l'architecte, Monsieur Stephan Barcelo, recommande le paiement du décompte;
CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été réservées pour le paiement de ces travaux;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de payer le décompte progressif no.2 pour le projet de remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville au montant de 56 653.57\$ incluant les taxes et la retenue contractuelle.

Inspection municipale – Acceptation de l'offre de service de GESTIM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite s'adjoindre les services d'un inspecteur afin de, entre autres, mettre en application le règlement provincial concernant les piscines et la mise à jour des permis émis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'accepter l'offre de service de GESTIM pour les services d'un inspecteur à raison de deux (2) jours par semaine au taux de 67\$ de l'heure aux termes et conditions inscrites dans l'offre de service et ce, jusqu'au 30 septembre 2023 avec possibilité de prolongement selon les besoins. Il est de plus résolu d'autoriser Mme Karyana Fortin à appliquer la réglementation municipale au même titre que la personne responsable.

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de compte finale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation en juin 2021.
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu QUE :

- Le conseil municipal de la Municipalité de Rougemont s'engage et déclare qu'il a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à la municipalité;
- Le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale en ce qui concerne les ouvrages réalisés pour le remplacement des portes et fenêtres de l'hôtel de ville.

Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 – Dépôt d'une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Programme Triennal d'Immobilisations (PTI) 2023-2025 prévoit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial du rang Double;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le PRIMEAU 2023, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme. Il est de plus résolu que la Municipalité s'engage à :
• Assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par une ou un membre de son personnel, ses agentes et agents, ses représentantes et représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
• Respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
• Réaliser les travaux selon les modalités du PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
• Payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
• Assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au PRIMEAU 2023;
• Assumer tous les coûts non admissibles au PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts



Achat de modules d'exercice – AtlasBarz inc.

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du budget participatif, le projet gagnant consistait à l'installation de modules d'exercices extérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'autoriser l'achat de quatre modules d'exercices chez AtlasBarz inc. pour un montant maximal de 20 000\$.

Demande d'intervention à la MRC de Rouville – Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics de la Municipalité de Rougemont a été informé d'une problématique d'écoulement le long des terres bordant le cours d'eau Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide, lequel est situé sur le territoire de la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE des visites sur place ont effectivement permis de constater que des arbres avaient poussés dans le cours d'eau et que certains étaient assez imposants pour déplacer le lit du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des cours d'eau est de la compétence de la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville, toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT QU' advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Municipalité, la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ces bassins soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que la Municipalité de Rougemont :

1. Demande à la MRC de Rouville de procéder à l'étude des travaux d'entretien devant être réalisés dans la Branche 32A du Ruisseau de la Branche du Rapide et d'entreprendre les procédures nécessaires à l'exécution des travaux;
2. Informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans ce cours d'eau en fonction du bassin de drainage devant bénéficier des travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une marge d'erreur d'au plus 10%.

Embauche des employés du camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organisera un camp de jour durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs pour le camp de jour d'été, aux salaires et conditions préalablement définis :

Maïa Antcil Julieane Bourdeau, Pierre-Olivier Brault, Thierry Buisnière, Marie-Jeanne Daigle, Charles Dufour, Marie-Anne Dufour, Thomas Fortin, Samuel Hernandez, Eli Meunier Amélia Morin, Félix Ostiguy, Camille Paquette, Emy-Rose G. Petitbois Maude Poirier, Maylika Robichaud, Camille Sirois

Dérogation mineure – 1147, la Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M.

André-Philippe Gingras à l'égard de permettre l'installation d'une clôture de mailles de fer à des fins agricoles d'une hauteur de 2,44 mètres sur un terrain dont l'usage principal est habitation unifamiliale au lieu de terre en culture, tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le terrain comporte 3 pruniers, 1 potager ainsi qu'une trentaine de pommiers;

CONSIDÉRANT QUE le requérant indique que ses différentes cultures sont souvent endommagées par les chevreuils;

CONSIDÉRANT QUE la clôture serait située uniquement le long des lignes de lot latérales et arrière, d'un point partant de 0,60m de la limite de lot avant jusqu'à la ligne arrière et qu'aucune clôture n'est prévue le long de la ligne de lot avant;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- le comité est d'avis qu'une clôture conforme, d'une hauteur de 2,00 mètres serait suffisante pour contrôler l'accès des chevreuils au terrain;
- le comité est d'avis que si la situation de chevreuils était réellement problématique, le propriétaire du verger entourant les deux terrains résidentiels du 1143 et 1147, la

Grande Caroline aurait déjà clôturé son verger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu de refuser la dérogation mineure.

Dérogation mineure – 251, la Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par M. Charles Boudreau à l'égard de permettre la construction d'un projet intégré avec 2 bâtiments de 4 logements sur un terrain existant avec une largeur à la rue de 20,57 mètres au lieu de 21,50 mètres et avec une superficie de 1599.2m² au lieu de 1600m², tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'usage (H-3) Habitation de 4 à 6 logements est autorisé dans la zone 113 où se situe la propriété, le nombre maximal de logements y étant établi à 4;

CONSIDÉRANT QUE les projets intégrés sont autorisés dans la zone, mais uniquement pour l'usage (H-3) Habitation de 4 à 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE la résidence unifamiliale existante serait démolie et remplacée par deux bâtiments multifamiliaux de 4 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé fait état d'un bâtiment de 4 logements comportant 2 logements en partie avant et 2 logements en partie arrière avec une aire de stationnement entièrement située en cour arrière, dissimulée derrière le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement du terrain, à l'intérieur du périmètre urbain est propice à la densification et que le projet s'intègre au patrimoine bâti en plus d'ajouter 12 arbres alors que le terrain actuel n'en compte aucun;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure conditionnellement à ce que le projet intégré soit développé avec le nombre de cases de stationnement requis par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'autoriser la dérogation mineure aux mêmes conditions que celles émises par le CCU.

Madame Isabelle Robert se retire des discussions et s'abstiendra de voter sur le point qui va suivre

Dérogation mineure – 59, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Isabelle Robert à l'égard de permettre la construction d'un garage attenant au bâtiment principal en cour arrière avec une marge arrière de 5,00 mètres au lieu de 6,00 mètres tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le terrain voisin vis-à-vis lequel serait situé le garage attenant projeté appartient à une entreprise détenue par la famille de la requérante de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale était pour un garage d'une largeur de 20 pieds et que celui-ci a été réduit à 17 pieds afin de minimiser les impacts de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU' un projet alternatif pour un garage détaché, lequel est assujéti à des marges moins strictes, a aussi été étudié par la requérante, mais que celui-ci aurait requis l'abattage d'un arbre centenaire;

CONSIDÉRANT QUE la présence du puits limite les emplacements possibles du garage vers la droite et que la présence de l'installation septique ne permet pas la construction du garage en cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée.

Vote pour : 5 (Mme Robert s'étant abstenue) Vote contre :

PIIA – Permis de lotissement – 1350, rang Double

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Émilie Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre à l'égard d'un projet de lotissement sur le lot 1 715 772, situé sur le rang Double, afin de créer les lots 6 563 195 à 6 563 200 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés sont entièrement situés en zone agricole, mais que leur superficie d'origine correspond à l'aire de droits acquis reconnue de 0,5 hectare pour le 1350, rang Double ;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des terrains projetés s'intègrent bien dans la trame cadastrale existante dans cette portion du rang Double ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de lotissement n'est pas soumise à l'approbation de la CPTAQ, mais que seule la vente des terrains créés par cette demande le sera ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs de la section 2.1 du règlement sur les PIIA 2022 342.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de lotissement tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de lotissement tel que demandé.



**Demande à la CPTAQ – Lots 1 715 608, 1 715 618 et 1 715 478
(1015, rue Principale) (abrogeant et remplaçant la résolution 23-05-4772)**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Me Marie-Michèle Paquette, notaire, représentant Monsieur Denis Laberge a pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 1 715 478 et 1 715 618 d'une superficie de 0,2875 hectare (2 875 mètres carrés) afin d'établir un droit de passage pour la résidence existante construite sur le lot 1 715 608 ;
CONSIDÉRANT QUE M. Denis Laberge est présentement propriétaire du lot 1 716 608, lot enclavé sur lequel est érigée la résidence du 1015, rue Principale, construite en 1972 ;
CONSIDÉRANT QUE les lots 1 715 618 et 1 715 478 sont la propriété de 9177-8712 Québec inc., entreprise dont M. Laberge est président et unique actionnaire ;
CONSIDÉRANT QUE la présente demande fait suite à l'intention de M. Laberge de vendre les lots 1 715 618 et 1 715 478 (vergers) à Verger Roger Côté inc. ainsi qu'au besoin de régulariser la situation engendrée par cette vente ;
CONSIDÉRANT QUE le projet crée un droit de passage reliant le droit de passage existant reconnu sur le lot 5 214 324 au lot 1 715 608 en passant par les lots 1 715 618 et 1 715 478 ;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en une mise à niveau de la servitude existante, laquelle ne correspond pas au tracé du chemin emprunté existant ;
CONSIDÉRANT QUE le terrain est enclavé dans la zone agricole et qu'à cet effet, n'est accessible que par un passage par la zone agricole ;
CONSIDÉRANT QU'aucun autre terrain n'est disponible à cette fin sur le territoire municipal ;
CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;
CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Me Marie-Michèle Paquette, notaire.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – 1411, route 112

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de M. Gabriel Goudreault a pour objet de permettre la poursuite du projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 715 088 ;
CONSIDÉRANT QUE M. Gabriel Goudreault est présentement propriétaire du lot 1 715 088 ;
CONSIDÉRANT QUE le lot a fait l'objet d'une déclaration de droits acquis à la CPTAQ pour le remplacement d'un bâtiment principal à des fins résidentielles, laquelle a été jugée conforme, tel qu'indiqué à l'avis de conformité du dossier 432718 ;
CONSIDÉRANT QUE le permis de construction 2021-088 a été émis le 16 septembre 2021, afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale ;
CONSIDÉRANT QUE le terrain résidentiel est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;
CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction ont été amorcés sur le terrain et que la fondation ainsi que la structure du plancher du rez-de-chaussée de la résidence projetée sont en place ;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite voir ce projet se concrétiser ;
CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;
CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par M. Gabriel Goudreault.

PÉRIODE DE QUESTION

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Direction de la santé

publique de la Montérégie

**La maladie de Lyme est
présente partout en
Montérégie**

www.maladiedelymeMonteregie.com

Les loisirs du Camping Terrasse

Rougemont vous invitent?

24 Juin dès 18h

Entrée Gratuite pour

les résidents de
Rougemont



Chansonnier, feu 🔥 de joie et
spectacle de feux d'artifices

Venez avant la noirceur
pour profiter d'une
promenade en train



Chiens interdits 🚫

www.rougemont.ca



En Montérégie, près de 135 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2022. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur.

Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Les citoyens doivent être vigilants d'avril à novembre, même si le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes.

Moyens de prévention:

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique.
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris.

JUIN 2023



Loisirs PROGRAMMATION LOISIRS ÉTÉ 2023

Session de 8 cours
Début des inscriptions:
5 juin 2023

Yoga douceur sous les arbres

avec Carole Labelle
Mardi 9h à 10h15
du 27 juin au 22 août
(pause le 1er août)



Yoga pour tous
sous les arbres
avec Carole Labelle
Mercredi 19h à 20h15
du 28 juin au 23 août
(pause le 2 août)

Les cours se déroulent sur le terrain extérieur
au 11 chemin Marieville et à l'intérieur en cas de pluie.

Prix Résident 50\$ Non-résident : 60\$

Aucune expérience requise, 16 ans et plus. La pratique du yoga dans un lieu naturel déculpé ses bienfaits ! Un bain de nature pour s'énergiser et s'ancrer à notre véritable nature qui est Joie et Lumière ! Les asanas (postures) développeront votre force, votre équilibre et votre souplesse. Adaptations posturales selon votre niveau. Respiration et relaxation guidées pour générer la détente du corps en profondeur et le repos mental.

Votre hôte : Carole Labelle, enseignante certifiée

INSCRIPTION: loisirs@rougemont.ca
(450) 469-3790 # 224 www.rougemont.ca

Bibliothèque de Rougemont

Heure du conte avec l'auteure et illustratrice Véronique Dusso

À la Bibliothèque
de Rougemont

17 juin 2023
10h00



Es-tu prêt à vivre une nouvelle aventure?
Rejoins-nous à l'heure du conte pour découvrir
l'histoire extraordinaire de Roméo en ballon
et viens relever des super défis!

CONSULTATION CITOYENNE

Vos idées nous
intéressent!

Le conseil municipal invite les citoyens, les organismes communautaires et les professionnels à participer à une discussion ouverte sur l'avenir du bâtiment de l'ancienne Caisse populaire. Cette consultation sera l'occasion de vous faire entendre sur ce que vous souhaitez voir se concrétiser dans ce lieu central de notre belle municipalité et à quel niveau vous pourriez vous impliquer.

Lundi 12 Juin

18h00

Soirée conviviale

Grignotines & rafraîchissements

Une confirmation de votre présence serait appréciée mais n'est pas obligatoire.

Les projets
rassembleurs et communautaires
sont les bienvenus!

au 991 rue Principale Rougemont

Déroulement

18h00 Accueil et visite des locaux

18h30 Discussions ouvertes et échanges d'idées

20h00 Fin de l'événement



Municipalité de
Rougemont

Pour informations: 450-469-3790
info@rougemont.ca

www.rougemont.ca



Société d'histoire

Des Quatre lieux

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population de la région à une visite de la Ville de Trois-Rivières. Un(e) guide du bureau de Tourisme de cette ville nous fera découvrir la richesse patrimoniale de cette municipalité fondée en 1634. **Date : mercredi le 26 juillet 2023** **Départ à 8h en autobus du stationnement de l'église de Saint-Césaire**

Le retour est prévu en fin d'après-midi En matinée, nous aurons la visite guidée en autobus du Vieux Trois-Rivières et des secteurs et bâtiments importants de la Ville. Après le repas libre, circuit pédestre du Vieux Trois-Rivières en visitant les lieux selon vos goûts et en toute liberté avec l'aide du feuillet touristique. Le coût de l'activité est de 35\$ par personne et comprend le transport en autobus, la visite guidée et les feuillets touristiques. Paiement à l'avance ou avant le départ le matin du 26 juillet 2023 Places limitées : Réservation obligatoire au secrétariat de la société au (450)469-2409 ou

lucettelevesque@sympatico.ca Bienvenue à tous !

Site web de Tourisme Trois-Rivières pour préparer votre visite

www.tourismetroisrivieres.com/



42 ans de présence dans les
Quatre Lieux Société d'histoire
et de généalogie des Quatre
Lieux www.quatrelieux.qc.ca



Place Pierre Boucher

MRC de Rouville

COLLECTE DE VOLUMINEUX

Du 3 au 7 juillet 2023

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE

mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

Date limite pour s'inscrire 25 juin

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC. Veuillez laisser vos encombrants en vordure de la rue jusqu'à leur collecte.



Ligne Info-Collectes
450-693-2326

infocollectes@mrcrouville.qc.ca



Consultations publiques Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Mercredi, 14 juin 2023 à 19 h

Club de l'âge d'or

1372, rue Notre-Dame, Saint-Césaire



Jeudi, 15 juin 2023 à 19 h

MRC de Rouville et en direct sur Facebook

500, rue Desjardins, Marieville

Lors de ces consultations, la MRC de Rouville présentera aux citoyens le contenu du projet de PGMR 2024-2030 et entendra les personnes qui souhaitent s'exprimer sur le sujet. Le projet de PGMR peut être consulté sur le site internet de la MRC de Rouville et vous pouvez y laisser vos commentaires et vos questions: mrcrouville.qc.ca/au-service-des-citoyens/environnement/

www.rougemont.ca

Journée des finissants / finissantes

Le conseil municipal tient à féliciter tous les finissants 2023! D'ailleurs, le conseil municipal a remis, lors du Gala Méritas de l'école secondaire PGO, une bourse de 150\$ à Emily Tremblay une étudiante de Rougemont.

Bonne continuité et félicitations à tous!

LE 16 JUIN 2023



BRAVO

AUX FINISSANTES ET FINISSANTS 2023
DE TOUS LES NIVEAUX!

Nous sommes fiers de vous.
#FIERSDENOSFINISSANTS

Un mouvement initié par :



alloprof



Avec la participation financière de :

Québec

Loisirs

HORAIRE
des
Jeux d'eau
DU 1 JUIN AU 15 SEPTEMBRE
À TOUS LES JOURS
sauf exception
de **10H00 à 19H00**



Nouveau!

Contrôle animalier avec la SPA des Cantons

La municipalité de Rougemont a une entente dorénavant avec la SPA des Cantons pour le contrôle animalier sur son territoire. Vous pouvez donc communiquer avec eux au

450-263-1117 ou visiter leur site internet au **spadescantons.com**

Voici les informations à retenir:



SPA
DES CANTONS

1507 principale Granby Qc
J2J 0S4

Quoi faire?

Si vous trouvez un chien

Vérifier s'il a une médaille.

Si oui, il est possible de scanner le code QR de la médaille pour obtenir les coordonnées du propriétaire.

Si non, communiquez avec la municipalité pour nous informer et appelez la SPA au 450-263-1117 afin qu'elle vienne récupérer le chien.

Médailles pour chien

La vente de médaille reprendra sous peu. L'achat et le renouvellement de médailles se feront en ligne. Vous serez informé lorsque le service sera en place.



Pour les chats errants

Communiquer avec la municipalité au 450-469-3790 afin d'obtenir la marche à suivre.

Si vous avez perdu un animal
Contacter la SPA des Cantons, sur les heures d'ouverture au **450-263-1117**.

S'il y a un animal mort sur la chaussée

Sur une route numérotée: contacter le MTQ au **5-1-1** ou remplir le formulaire sur le site internet du MTQ.
Sur une rue municipale: contacter la voirie au **450-469-3790 #225**

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi	10h à 17h
Samedi	9h à 17h
Dimanche	Fermé

Adresse

SPA des Cantons 1507 principale Granby Qc J2J 0S4

Règlements municipaux concernant LES ANIMAUX

Plusieurs incidents concernant les animaux ont été constatés sur le territoire et nous souhaitons vous rappeler des extraits de l'article 12 du Règlement no 2022-323 concernant les animaux.

CONSTITUE UNE NUISANCE ET EST PROHIBÉ:

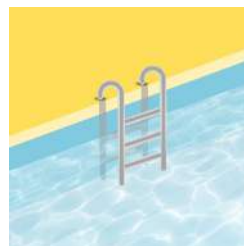
- ❌ Le fait de **garder un animal dans des conditions susceptibles de porter atteinte à la qualité de vie ou à la tranquillité** du voisinage;
- ❌ Le fait pour tout animal de **faire du bruit susceptible de troubler la paix et le repos** de toute personne ou d'être un ennui pour le voisinage;
- ❌ Le fait pour un animal de **détruire, endommager ou autrement salir la propriété publique ou privée**, notamment en y déposant des matières fécales ou urinaires ou en y dispersant des ordures ménagères;
- ❌ Le fait pour toute personne de **nourrir un ou des chats à l'extérieur**, sauf à l'égard d'une colonie de chats stérilisés dans le cadre d'un programme CSRM;



Règlementation piscines résidentielles

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou démontables, consistent un risque considérable de noyade chez les jeunes enfants. En 2021, le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles a été modifié afin d'augmenter la sécurité et ainsi prévenir les accidents.

Nous vous invitons à consulter le document concernant la réglementation des piscines résidentielles sur notre site internet www.rougemont.ca sous l'onglet Règlements municipaux et permis.



Sachez que la municipalité se doit de faire un inventaire des piscines sur le territoire. C'est pourquoi, vous pourriez voir l'inspectrice municipale circuler sur les terrains afin de faire quelques vérifications.

Merci de votre collaboration!



La route DES CHAMPS La Route des Champs vous accueille dans son décor enchanteur pour la belle saison

La MRC de Rouville vous invite à emprunter les 40 kilomètres du Parc régional linéaire La Route des Champs pour l'ouverture officielle de la saison 2023. L'entretien de la piste a été complété et, dès maintenant, les stationnements, les installations sanitaires ainsi que les stations de réparation de vélos sont disponibles. Que vous soyez à vélo, à pied ou en patins à roues alignées, nous demandons aux usagers de pratiquer leur sport dans une cohabitation harmonieuse afin que tous puissent profiter d'une expérience agréable et sécuritaire sur notre piste cyclable.

Votre départ : de multiples possibilités

Enviée par sa situation géographique située au Cœur de la Montérégie, la piste cyclable La Route des Champs vous offre la liberté de débiter votre excursion à de multiples endroits sur les 40 kilomètres qu'elle dessert. Avec son parcours présentant peu de dénivellés, La Route des Champs offre un environnement parfait pour tous les niveaux de cyclistes; des débutants aux amateurs de défis sportifs.

Pour de plus amples informations, consultez la section Vélo sur le site Internet de Tourisme au Cœur de la Montérégie. Les services



offerts tout au long du parcours de La Route des Champs, tels que les haltes avec tables à pique-nique, les toilettes et les points d'eau sont aussi identifiés afin de vous aider à planifier votre escapade.

TOURISME
AU CŒUR DE LA MONTERÉGIE

**LA ROUTE
DES CHAMPS**
AU CŒUR DE LA MONTERÉGIE

L'Association du mont Rougemont

Une autre activité familiale sur la nature réussie !

Un franc succès. Une cinquantaine de personnes, dont une dizaine d'enfants, ont participé à l'atelier-conférence: Asclépiade, papillon monarque et pollinisateurs réalisé par l'Association du mont Rougemont. Trois séances en collaboration avec nos trois bibliothèques municipales et la contribution des municipalités de Saint-Damase, Saint-Jean-Baptiste et Rougemont. L'implication personnelle des trois responsables des bibliothèques, ont été très appréciées. Merci à Chantal Reichel de Saint-Damase, Sylvie Sweeney de Saint-Jean-Baptiste et Marie-Ève Dubuc de Rougemont.

Pourquoi une activité sur l'asclépiade en particulier? Toutes les espèces d'animaux, d'insectes et de plantes ont un rôle à jouer dans l'équilibre de nos écosystèmes. Nous

ne connaissons pas encore toutes les interactions entre les espèces, mais plusieurs interdépendances sont bien documentées. À ce titre, la relation entre l'asclépiade et le papillon monarque est particulièrement intéressante. L'asclépiade profite du papillon pour sa pollinisation tandis qu'elle est la seule et unique plante dont les chenilles du monarque se nourrissent. Une relation gagnant-gagnant comme on en trouve partout dans la nature. Ce qu'il faut retenir, c'est que la disparition d'une seule espèce peut avoir des conséquences sur plusieurs autres et que cela peut affecter notre vie quotidienne. Par exemple, l'abondance actuelle du cerf de Virginie dans notre région, est une conséquence directe de la disparition de son meilleur prédateur naturel, le loup. Cette abondance entraîne des répercussions insoupçonnées sur les espèces fragiles ou sur les haies de cèdres des citoyens. Agissez pour les générations futures, plantez de l'asclépiade et d'autres fleurs pour les pollinisateurs !

www.rougemont.ca

CAB de la Seigneurie de Monnoir

ASSEMBLÉES DU CABSME et de LA CABOTINE

Les assemblées du CABSME et de La Cabotine se tiendront jeudi, 15 juin à 10h30 à la salle des Chevaliers de Colomb 245, rue Ouellette à Marieville.

CAB
la Seigneurie
de Monnoir



Pour plus d'information contactez Karine au 450 460-2825, poste 0.

Contre la maltraitance des personnes âgées

Afin de mettre en lumière la journée mondiale de la lutte



15 juin

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂGÉES

contre la maltraitance soulignée le 15 juin, la Table des aînés du Bassin de Chambly profitera de cette journée pour promouvoir la bienveillance envers les aînés. Le projet de bienveillance intergénérationnel a vu le jour grâce à la collaboration avec 13 écoles primaires de son territoire. Le projet consistera à remettre aux aînés une carte dessinée par un élève de 4e, 5e, ou 6e année contenant un message de bienveillance. 1 600 cartes seront distribuées aux aînés du milieu de différentes façons; lors de la livraison de popote roulante, dans des résidences pour personnes âgées ou lors d'événements rassemblant plusieurs aînés. Nous vous invitons à poser un geste de bienveillance envers une personne âgée de votre entourage ou à porter le ruban mauve afin de démontrer votre soutien à la lutte contre la maltraitance



Table des aînés
du Bassin de Chambly

Merci à NousTV Saint-Hyacinthe pour la diffusion de l'atelier sur leur site internet: <https://www.nous.tv/fr/node/331501>

Vous désirez en savoir plus, vous impliquer ou nous soumettre des suggestions d'activités :

Par courriel : info@montrougemont.org

Par téléphone : 450 779-2725

Suivez-nous sur Facebook Association du mont Rougemont ou sur notre site internet montrougemont.org

L'Association du mont Rougemont (AMR) est un organisme sans but lucratif fondé en 2002 qui a pour mission d'encourager, sur le mont Rougemont et pour les générations futures, les activités économiquement rentables, écologiquement responsables et stimulées par la communauté. Il souhaite aussi encadrer les activités à la montagne dans le respect du droit à la propriété, des sites les plus fragiles et de la capacité de support de ses milieux naturels.

Association du mont
Rougemont
JUIN 2023



CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

HORAIRE D'ÉTÉ

Horaire 2023

Marieville

Du 12 avril au 28 octobre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi
Fermé le dimanche, lundi et mardi

Saint-Césaire

Du 13 avril au 25 novembre

Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi
Fermé le dimanche, lundi, mardi et mercredi

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	



Collecte de résidus volumineux
Semaine du 3 au 7 juillet



MATIÈRES RECYCLABLES



Matières organiques



Matières domestiques

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29



NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX



Marieville

135, Chemin du Ruisseau Saint-Louis Est (route 227)



Saint-Césaire

275, route 112



MATIÈRES ACCEPTÉES



Matière granulaire agrégats



Appareils réfrigérants



Pneus



Appareils électroniques et informatiques



Résidus domestiques dangereux



Matériaux de construction et de démolition



Terre non contaminée



Métal

Une liste exhaustive des matières acceptées et refusées se retrouve sur le site Internet de la MRC de Rouville au mrcrouville.qc.ca



LIGNE INFO-COLLECTES

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)

infocollectes@mrcrouville.qc.ca
www.mrcrouville.qc.ca



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0

Tél.: 450-469-9999

Téléc.: 450-469-5106

dep.rougemont@outlook.com

ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GRUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville

GRUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR
Réunion: Vendredi soir à 19h
Endroit: 11 chemin de Marieville





MONIQUE GAUTHIER
COURTIER IMMOBILIER
(450) 357-0435



*À partir de
2%*

En toute connaissance



Agence
immobilière



moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0

cel.: 514 821-2050

tél.: 450 469-2050

R.B.Q. 8316-9375-58



**PLOMBERIE
M. MALLET**

ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET

450 708-2490



Corporation des maîtres
plombiers en Trottier
de Québec

plomberiemallet@hotmail.com

LES CARROSSERIES BENOIT LECLERC

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE



**Carrossier
ProColor.**

Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS

Je choisis
d'être bien
au jour le jour!



La résidence **JARDINS DU COUVENT** vous offre :

- Une ambiance familiale collaborative
- De grands espaces verts
- Une équipe de soins, disponible en tout temps



Prenez rendez-vous dès maintenant. Au plaisir de vous rencontrer!

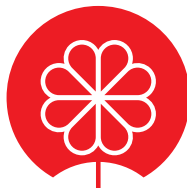
450 460-3141 | dlaplante@cogir.net
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
jardinsducouvent.ca



Une
famille
tissée
serrée?

ÇA DONNE LE

GOÛT.



Lassonde

REJOINS L'ÉQUIPE DE LASSONDE

OASIS Canton Rougemont fruit



Un tremplin pour votre projet d'entreprise



Bénéficiez des avantages du financement participatif
grâce à La Ruche soutenue par Desjardins
Soumettez votre projet à laruchequebec.com !



La Ruche



Desjardins